



APPEL

Montreuil, le 10 mars 2026

**MANIFESTATION
2 AVRIL 2026**

RETRAITÉ·E·S CHEMINOT·E·S, LE 2 AVRIL, POUR NOS REVENDICATIONS, MANIFESTONS !

**L'UFR CGT cheminots
appelle les retraités,
leurs ayants droit
à se mobiliser en masse
dans une démarche
unitaire pour combattre
la politique de régression
sociale du gouvernement
et porter
nos revendications CGT.**

Les retraités ont toutes les raisons d'être mécontents et de se mobiliser. Leur pouvoir d'achat est toujours en berne. C'est pourquoi la CGT dénonce la logique d'économie de guerre imposée par le gouvernement, les propos guerriers de Macron et du patronat français, avec l'explosion du budget alloué à l'armement qui atteindra 480 milliards d'euros en 2030 ; preuve qu'il y a de l'argent dans ce pays, surtout pour l'armement et la guerre.

Dans le même temps, on ne met pas les moyens pour fabriquer, par exemple, des avions pour combattre les incendies de plus en plus nombreux l'été. Les financements pour des services publics répondant aux besoins, manquent cruellement, à l'exemple de l'hôpital public, pourtant en situation d'extrême urgence, ou encore le ferroviaire que l'État s'évertue à saborder !

La situation va continuer de s'aggraver avec la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS 2026). Si les mobilisations des travailleuses, travailleurs et des retraités ont influé sur le débat parlementaire et permis d'empêcher des mesures négatives, la LFSS 2026 va entraîner de graves régressions en termes d'accès aux soins. C'est le droit à se soigner, le droit à la santé qui sont remis en cause !

C'est le cas avec l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM), créé en 1996 par Juppé. On ne part pas de la réponse aux besoins en matière de santé pour mettre les moyens adéquats. C'est l'inverse qui est fait : un budget est fixé et les dépenses de santé doivent rentrer dedans. Depuis sa création, l'ONDAM est systématiquement en deçà des dépenses constatées. Les conséquences sont la hausse du ticket modérateur, des franchises médicales et des participations forfaitaires, l'insuffisance de moyens pour le secteur public des établissements de santé...

La LFSS 2026 va à nouveau aggraver la situation. Si les députés ont adopté un amendement pour augmenter l'ONDAM de 3 % (au lieu de 1,6 % prévu par le gouvernement), ce taux est inférieur à celui de 2025 (+3,6 %), mais surtout très en deçà des besoins réels estimés entre 7 et 10 %, ce qui va, à nouveau, entraîner des économies sur la santé et conduire, à nouveau, à la fermeture de milliers de lits !

D'ailleurs, le gouvernement, par décret, fait les poches des patients avec l'augmentation du forfait urgence, du forfait hospitalier, des tarifs journaliers...



Outre le fait que certains renoncerons aux soins, c'est une nouvelle attaque sur le pouvoir d'achat, et notamment des retraités, plus confrontés aux problèmes de santé.

La SNCF n'est pas en reste en décidant unilatéralement d'exclure les retraités du suivi post-professionnel amiante dans les cabinets médicaux SNCF, un véritable scandale que combat la CGT.

Dans le même temps, elle accélère la fermeture des cabinets médicaux, dans la continuité de la mise en place de la complémentaire santé obligatoire (CSO) à tous les cheminots actifs, rompant ainsi toute solidarité intergénérationnelle.

Disons-le clairement, les retraités ne sont pas des privilégiés. Ils ont contribué et continuent à contribuer à la création de richesses.

En 8 ans, Macron et ses gouvernements successifs ont volé aux retraités plus de 108 milliards d'euros avec les mesures de désindexation, le recul de la date de paiement repoussé au 1^{er} janvier de l'année suivante, se traduisant par une année blanche en 2018, l'augmentation différenciée en 2020 ou encore la mesure de relèvement de 1,7 point du taux plein de la CSG.

Ainsi, 60 % des 17 millions de retraités touchent moins que le Smic (1 812 € bruts).

Avec la CGT, exigeons une revalorisation immédiate de toutes les pensions de 10 % et une augmentation des minima de pensions (Mico) de 300 €.

Revendiquons l'urgence de maintenir une Sécurité sociale disposant d'un budget à la hauteur des besoins pour permettre l'accès aux soins pour toutes et tous, répondre au défi du vieillissement de la population avec 30 % de retraités d'ici 2030 et aboutir au 100 % Sécu dans le cadre d'une Sécurité sociale intégrale.

Dans le ferroviaire, avec les cheminots, agissons pour gagner un régime de prévoyance ouvert à l'ensemble des cheminots actifs comme retraités de la branche ferroviaire, pour l'accès aux cabinets médicaux aux retraités. Gagnons un nouveau statut du travail cheminot.

L'heure est à l'action !

L'argent existe pour satisfaire l'ensemble de nos revendications : plus de 80 milliards d'exonérations de cotisations sociales, 211 milliards d'aides publiques aux entreprises sans aucun contrôle.

Le jeudi 2 avril 2026, pour nos revendications, pour nos droits, soyons très nombreuses et nombreux dans la rue, participons massivement aux rassemblements et manifestations dans les départements, les régions.

